



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des sports et des loisirs
Tél. 04 94 36 36 85

STADE NAUTIQUE PORT MARCHAND

ABONNÉ(E) ACTIVITÉS AQUATIQUES ADULTES FICHE DE RENSEIGNEMENT - SAISON 2024 / 2025

**PRÉINSCRIPTION À PARTIR DU
LUNDI 24 JUIN 2024**
au Stade Nautique du Port Marchand

**REPRISE DES COURS À PARTIR DU
LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024**
Stade Nautique du Port Marchand

• Renseignements relatifs à l'adhérent

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

			sept à février	février à juin	saison sportive
AQUAGYM - AQUATONIC STADE NAUTIQUE (1 séance par semaine)	AQUAGYM ++	▶ lundi 17h à 17h45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AQUAGYM ++	▶ mardi 11h30 à 12h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	*AQUATONIC ++++	▶ mardi 18h30 à 19h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AQUAGYM ++	▶ jeudi 11h30 à 12h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	*AQUATONIC ++++	▶ jeudi 18h30 à 19h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AQUAGYM ++	▶ vendredi 11h30 à 12h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	*AQUATONIC ++++	▶ samedi 11h30 à 12h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• **AQUAGYM ++** : cours d'entretien musculaire et cardio pulmonaire

* **AQUATONIC ++++** : cours de renforcement musculaire généralisé et gainage avec ou sans musique

Le règlement s'effectuera à la piscine du Port Marchand du 26 août au 6 septembre, du lundi au vendredi, de 9h à 18h

		sept à février	février à juin	saison sportive
AQUATRaining + + + STADE NAUTIQUE (2 séances par semaine)	Activité en bassin extérieur de 50m ▶ Mardi et jeudi de 10h30 à 11h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* **AQUATRaining ++++** : cours cardio pulmonaire, palmes indispensables (attestation de natation obligatoire de 50m)

Le règlement s'effectuera à la piscine du Port Marchand du 26 août au 6 septembre, du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Tél. fixe et/ou portable :

Email obligatoire :

En cas d'accident, j'autorise le personnel d'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires à mon déplacement d'urgence vers la clinique ou l'hôpital le plus proche.

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : Prénom : Tél. :

Tél. fixe et/ou portable :

Toulon, le Signature de l'adhérent

• Pièces à fournir pour le dossier de préinscription

- Le présent document (pas de recto-verso svp),
- Un justificatif de domicile récent,

SPÉCIAL AQUATRaining - 1 attestation de natation de 50m (25m en ventral, 25m en dorsal) est obligatoire

- activité en bassin extérieur de 50m





République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des sports et des loisirs
Tél. 04 94 36 36 85

• Attestation et déclaration relative à l'adhérent

Nom : Prénom :

Activité : **AQUAGYM - AQUATONIC ou AQUATRaining - STADE NAUTIQUE DU PORT MARCHAND**

Mme M. atteste sur l'honneur ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité.

Assurance Responsabilité Civile obligatoire :

Compagnie

Numéro de contrat : Validité :

• Règlement intérieur des activités sportives municipales

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur des activités sportives municipales.

• Autorisation de prises de vues, de publication et de diffusion de celles-ci

Dans le cadre de sa communication institutionnelle, la Ville de Toulon pourra faire la promotion de ces activités sur l'ensemble de ses supports (magazines, plaquettes, affiches, sites internet, réseaux sociaux, bornes interactives, stands d'expositions, films et supports numériques, etc.) et ceux de ses partenaires institutionnels. La présente autorisation est valable durant toute la durée du mandat électif en cours. À savoir la période comprise de 2020 à 2026.

J'autorise la Ville de Toulon à effectuer et reproduire tous reportages photographiques et audiovisuels organisés par la direction des sports où j'apparais et réalisés lors des activités auxquelles j'ai souscrit. Il va de soi qu'aucune photo (et sa légende), qu'aucune vidéo (et son commentaire) ne devront me porter préjudice, et que je peux annuler la présente autorisation, auprès de la direction concernée, à tout moment à ma convenance.

Je n'autorise pas la prise de vues.

Fait en deux exemplaires à le

Signature du demandeur

Cachet de l'administration

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions aux activités sportives municipales proposées par la Direction des Sports et des Loisirs de la ville de Toulon (terrestres, aquatiques et nautiques), ainsi qu'à gérer les paiements afférents. Les données enregistrées sont conservées 2 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises à aucune autre structure interne ou externe à la Ville de Toulon. Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Ville de Toulon – À l'attention du délégué à la protection des données – avenue de la république – CS 71407 – 83056 TOULON ou bien par mail : donnees_personnelles@mairie-toulon.fr

